

était tombé à 9.5 micromicrocuries, de 15 qu'il était il y a quelques années. Le chiffre est une moyenne, je crois, mais le ministre pourrait-il nous donner les derniers chiffres des niveaux atteints dans les différentes parties du Canada.

Ce ne sont pas seulement les retombées radio-actives qui sont dangereuses. Au point de développement industriel où nous sommes, l'énergie atomique est mise de plus en plus à contribution. Son utilisation soulève le problème des risques que comportent les déchets atomiques.

Je sais que la Cour d'appel des États-Unis a interdit l'érection d'une centrale atomique à Laguna-Beach, au bord du lac Erie, à environ 30 milles au sud-ouest de Detroit. Dans son jugement, la cour a déclaré que la commission américaine d'énergie atomique n'avait pas tenu compte du bien-être et de la sûreté des deux millions d'habitants vivant dans un rayon de 30 milles de Laguna-Beach en délivrant un permis provisoire pour la construction de la centrale. Étant donné l'utilisation de l'énergie atomique par l'industrie, je me demande si les villes et centres canadiens ne pourraient pas aussi être en danger, et j'aimerais savoir ce qui se fait pour prévenir ce danger.

A mesure que les centrales atomiques augmentent, l'élimination des déchets radio-actifs devient un problème de plus en plus grave. Nous savons que l'Hydro-Ontario se propose d'ériger une centrale atomique de 200,000 kilowatts à 15 milles au nord de Kincardine. J'aimerais demander au ministre quelles mesures on prend pour l'élimination des déchets radio-actifs de cette centrale. J'ai cru comprendre qu'on les jetterait dans les eaux du lac Huron.

En novembre dernier, les autorités sanitaires de la Nouvelle-Écosse ont commencé à s'inquiéter du fait que la commission d'énergie atomique des États-Unis déverse ses déchets atomiques dans l'océan à 200 milles au sud d'Yarmouth. Les personnes qui vivent sur le littoral et dépendent des produits de l'océan—pêcheries de toutes sortes—pour gagner leur vie s'inquiètent des effets possibles d'une contamination radio-active. A peu près à la même époque, les autorités de la Nouvelle-Écosse ont rapporté l'affaire au ministère de la Santé à Ottawa, mais jusqu'ici je crois que rien ne s'est produit. J'aimerais que le ministre nous parle de ce problème quand il répondra parce qu'il me semble que si les déchets radio-actifs jetés dans l'océan peuvent constituer un risque, alors de tels déchets déversés dans nos eaux intérieures constituent certes un risque encore plus grand.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais remercier le ministre et son ministère de la

collaboration qu'ils m'ont accordée il y a un an ou deux à propos des dangers de radiations dans ma circonscription. Ces dangers se sont présentés à la mine de spath fluor St. Lawrence. Grâce à la collaboration entre les services du ministre et le ministère provincial de la Santé et des Mines, on a pu prendre des précautions pour protéger les mineurs de cette région. J'ai cru aussi comprendre que certaines mesures seraient prises en vue de fournir aux mineurs des moyens de détecter la radio-activité dans ces mines. Je connais beaucoup de mineurs de cet endroit qui ont été exposés à ce qu'ils estimaient la dose limite de radiation et qui ont quitté leur emploi parce qu'ils ne voulaient pas s'exposer davantage. Je serais reconnaissant au ministre s'il nous mettait au courant des mesures prises pour combattre les dangers de radiations dans ces mines.

M. Fisher: Monsieur le président, n'ayant pas eu beaucoup de contacts avec les services du ministre, je ne suis pas en mesure de le féliciter ou de le critiquer de son administration. Cependant, je désire poser quelques questions et formuler plusieurs observations au sujet d'un aspect d'une question qu'on juge importante à l'heure actuelle et qui l'est depuis plusieurs années.

Naturellement, nous sommes tous au courant de ce qui se passe au sujet de l'hôpital Jean-Talon, à Montréal. J'aimerais bien que le ministre nous dise de quelle façon les subventions du gouvernement fédéral ont été versées à cette institution, ainsi que les dates où elles ont été versées.

Je veux poser au ministre une question qui découle du mécontentement qu'a provoqué chez moi la réponse qu'il a donnée ici à une question qui portait sur un communiqué émanant de son bureau et renfermant un discours qu'il avait prononcé dans la circonscription d'York-Humber pour aider le député de cette circonscription lors d'une assemblée quelconque. Je voudrais savoir si le ministre a bien pesé la teneur de ce discours et s'il ne croit pas devoir présenter des excuses à ses adversaires politiques pour avoir inclus dans ce communiqué les propos très durs, très amers et très désagréables qu'il avait tenus à l'endroit du parti libéral et du PSD. Il était quelque peu atterrant de constater que le ministre emploie les moyens à sa disposition pour répandre le genre d'attaque politique effrénée que comporte ce communiqué. La politique étant ce qu'elle est, nous comprenons que le ministre ait le droit d'estimer que les libéraux sont une bande de coquins, les membres du PSD, une bande de calomnieux, mais lorsque pareilles assertions et accusations font partie d'un discours émanant de son cabinet, on se demande si l'attitude du